

## Le reliquaire de la vraie croix au trésor de l'église des SS.- Michel-et-Gudule, à Bruxelles

H. Logeman

---

### Citer ce document / Cite this document :

Logeman H. Le reliquaire de la vraie croix au trésor de l'église des SS.-Michel-et-Gudule, à Bruxelles. In: Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. Collection in-8°. Tome 45, 1891. pp. 1-31;

doi : <https://doi.org/10.3406/marb.1891.2529>;

[https://www.persee.fr/doc/marb\\_0770-8459\\_1891\\_num\\_45\\_1\\_2529](https://www.persee.fr/doc/marb_0770-8459_1891_num_45_1_2529);

---

Fichier pdf généré le 25/03/2024

L'INSCRIPTION ANGLO-SAXONNE  
DU  
RELIQUAIRE DE LA VRAIE CROIX  
AU  
TRÉSOR DE L'ÉGLISE DES SS. ·MICHEL· ET ·GUDULE

À BRUXELLES

PAR H. LOGEMAN,

DOCTEUR ES-LITTRES DE L'UNIVERSITÉ D'UTRECHT,  
CHARGÉ DU COURS DE PHILOLOGIE ANGLAISE À L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

---

Présenté à la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique  
dans la séance du 1<sup>er</sup> décembre 1890.

---



L'INSCRIPTION ANGLO-SAXONNE  
DU  
RELIQUAIRE DE LA VRAIE CROIX  
AU  
TRÉSOR DE L'ÉGLISE DES SS.-MICHEL-ET-GUDULE  
A BRUXELLES.

---

J'ai eu récemment la chance d'acquérir dans une vente<sup>1</sup>, à Gand, un manuscrit des premières années du siècle actuel, portant le titre suivant :

« Notice d'une inscription anglo-saxonne qui se trouve dans l'église de Sainte-Gudule *sic!*, à Bruxelles, gravée sur une petite lame d'argent qui entoure le reliquaire de la croix, que l'on conserve dans cette église depuis le commencement de l'année 1634, et que l'on y expose à la vénération publique comme un monument de la vraye Croix de Jésus-Christ. Par Mr. Thirion, et réflexions sur cette notice par Mr. C.-J. de Grave, avec des notes historiques par M. Léopold van Alstein d'Hoop. »

Ce que dit M. Thirion au commencement de son travail, que personne semble n'en avoir parlé, est encore vrai actuellement, au moins quant à l'inscription même. On l'ignore complètement. Quant au reliquaire, il existait des notices imprimées sur cet objet d'orfèvrerie déjà avant l'époque où M. Thirion a écrit cette notice.

<sup>1</sup> La vente a été faite par M. Veith à Gand, le 14-15 février 1890. Je remercie les personnes qui ont eu la complaisance de me signaler le manuscrit dans le catalogue.

Déjà en 1777 M. J.-A. Rombaut, dans son ouvrage en flamand sur l'histoire de la ville de Bruxelles<sup>1</sup>, donne un récit de la provenance de ce reliquaire; les détails sont exactement les mêmes que ceux donnés par M. Thirion, dont nous aurons à nous occuper bientôt. Il existe aussi une description de ce reliquaire dans un livre de M. Charles Rohault de Fleury, publié à Paris en 1870. Ce livre est intitulé : *Mémoire sur les Instruments de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ*. Le savant écrivain y décrit (pp. 317-319) une relique dite « de Saint-Bon ». D'après lui, le reliquaire dont il est question aurait été légué à la fabrique de l'église des Saints-Michel-et-Gudule par les archiducs Albert et Isabelle. Il en raconte brièvement l'histoire. Le comte Florent III<sup>2</sup> l'aurait obtenu en Terre Sainte, et, après d'innombrables vicissitudes, le vicaire apostolique Vosmer, archevêque de Philippi, en aurait fait don à Albert et Isabelle. En 1793, il aurait été dépouillé de ses ornements précieux, brisé en deux morceaux et replacé dans un nouveau réceptacle en cuivre. Quoique l'auteur ne dise rien de l'inscription, nous allons voir pourquoi, il ressortira assez clairement de cette description, comparée avec celle que nous a fournie M. Thirion, que M. de Fleury vise bien le reliquaire autour duquel existait dans le temps, et existe encore, la lame d'argent qui porte l'inscription.

Quelques jours après ma trouvaille, on me signalait l'existence, à la bibliothèque de l'Université de Gand, de quelques épreuves corrigées provenant de la vente de De Busschere.

<sup>1</sup> « Het verheerlykt of opgehelderd Brussel », etc., par J.-A. Rombaut, à Bruxelles, 1777, avec une préface de l'auteur. Voir page 148. Il en existe aussi une édition française : Bruxelles illustrée, t. Ier, 1777. Le reste n'a pas paru. Je mentionnerai plus loin les services que m'a rendus la personne à laquelle je dois la connaissance de cet ouvrage, M. l'abbé Keelhoff, à Bruxelles.

<sup>2</sup> Ceci est une erreur. Voir *Annales Egmondani*, pp. 17, 40. Il s'agit ou bien de Thierry III, qui a été en Terre Sainte vers l'an 1039, ou bien du voyage de Thierry VI en 1139. Le reste de ses notices est exact. Voir *ibid.*, p. 44, cognomine *Peregrinus*.

qui seraient l'imprimé du manuscrit que je viens de citer. Il paraît, en effet, que l'on avait commencé vers 1830 à imprimer ce texte; on avait fait tirer des fac-simile de l'inscription, assez mal faites d'ailleurs, et ce sont bien ces épreuves et ces fac-simile qui se trouvent actuellement à la bibliothèque de Gand<sup>1</sup>. Dans le but d'obtenir la permission de rechercher dans les archives des pièces constatant l'existence de l'inscription, et surtout de voir si par hasard l'original aurait encore été conservé, je me suis adressé à M. l'abbé Keelhoff, archiviste de Sainte-Gudule, qui m'a continuellement montré la plus grande bienveillance, ce dont je tiens à lui exprimer ici toute ma reconnaissance. Quand je lui fis part de ma découverte, il me répondit d'abord que : 1<sup>e</sup> l'original sans doute n'existant plus, puisque tous les objets d'une valeur quelconque qui avaient été laissés à Sainte-Gudule par les Sans-culottes devaient avoir été enlevés par les Autrichiens en 1796, et 2<sup>e</sup> que je pourrais venir travailler dans les archives, ce que je fis.

Mon premier soin fut d'examiner le reliquaire. On en trouvera une description des plus exactes à la fin du présent mémoire. Ce reliquaire contient<sup>2</sup> les plus grands morceaux qui existent dans le monde entier de la vraie Croix. Ces deux morceaux sont ajustés à moitié épaisseur l'un contre l'autre.

Je fus d'abord mal dirigé par la description, donnée par M. Thirion, de la lame d'argent sur laquelle devait se trouver l'inscription.

D'après cette description, la lame avait été brisée, et il ne me vint pas immédiatement à la pensée que ladite lame pouvait se trouver ailleurs que dans le fond de la présente capsule du reliquaire. J'insistai donc auprès de M. Keelhoff pour que l'on

<sup>1</sup> M. E. Ouverleaux, conservateur des manuscrits à la Bibliothèque royale de Bruxelles, a eu la bienveillance de me signaler l'existence dans cette bibliothèque de 62 pages d'impression de cette Notice. Il y en a 72 à Gand. Le reste n'a pas été composé. Voir *Biographie Nationale*, tome V, Bruxelles 1876, v<sup>e</sup> De GRAVE (G.-J.), col. 126.

<sup>2</sup> Ainsi dit la légende, que je reproduis sans pouvoir rien y ajouter mais dont je n'ai pas de motif de contester la vérité.

ouvrit ce fond, et ceci dans un double but : d'abord pour voir si réellement la lame avait disparu, et ensuite pour avoir une copie de la bulle faite en 1793 par le nonce apostolique, M. Brancadoro, et constatant la reconnaissance officielle de la relique, faite en 1793. (Voir p. 28.) Il me semblait que cette bulle pourrait bien mentionner l'inscription elle-même. M. Keelhoff consentit; avec la haute permission de Mgr F. Jacobs<sup>1</sup>, le fond fut ouvert et l'on m'envoya copie des pièces dont j'avais besoin. Et en effet on y trouva mention faite d'une *inscriptio nem argenteae lamellae lateraliter circumobductae inscriptum*. Donc elle avait existé.

Mais Mgr Jacobs, intrigué par les mots : *lateraliter circumobductae*, qui sont bien loin de donner l'impression faite par la description de M. Thirion<sup>2</sup>, se mit à démonter tout à fait le reliquaire, ce qui amena l'heureuse découverte de l'original, lequel, avec la bienveillante permission de Mgr Jacobs, fut photographié pour tirer des fac-simile.

Comme on le verra, l'inscription est très intéressante. Elle porte<sup>3</sup> :

‡ RODISMINNAMAGEOICRICNECYNINGBLERBYFIGYNDEB  
LODEBESTEMEDTHASRODEHET.ETHLMERWYRICAN7  
ADHELWOLDHYSBEROTHOCRISTETOLOFEEFORLEFRIC  
ESSAVLEHYRABEROTHOR.

<sup>1</sup> E. Jacobs, prélat de la maison de Sa Sainteté, curé des Saints-Michel-et-Gudule, doyen de Bruxelles.

Je saisiss l'occasion de présenter ici à Monseigneur Jacobs mes meilleurs remerciements pour la complaisance et la gracieuseté dont il n'a pas cessé de faire preuve à mon égard pendant toute la durée de mes recherches.

<sup>2</sup> " Tandis qu'on était encore occupé à travailler à une nouvelle capsule, j'examinais », etc. Ce qui fait croire que l'inscription se trouvait *sur la capsule*.

<sup>3</sup> A cause de mes fac-simile je me dispense des ligatures NE, etc. Aussi je n'ajoute pas non plus le point sur l'y que l'on discernera assez facilement sur les caractères. Le *thorn* est rendu par th, le *d* barré par dh, le *men* ou *wyn* par w.

Et sur le dos de la croix (fac-simile 4) :

⊕ DRAHMALMEWORHTE et AGNUS DEI.

C'est ainsi que les caractères se trouvent disposés sur la lame, sans division des mots, comme on en jugera d'après les fac-simile. En le transcrivant encore une fois, maintenant cette division faite, on obtient :

« ⊕ Rod is min nama geo ie riene cyning baer, bylgynde  
blode bestemed. Thas rode het Aethlmer wyrican. 7 Adhelwold  
hys beretho; criste to lofe, for aefrices saule hyra beretho.  
⊕ Drahmal me worhte. Agnus Dei. »

On se rendra très facilement compte de la façon dont les mots se trouvent gravés sur la lame d'argent, tout étant très clair dans nos fac-simile 4. Les trois photographies représentant le côté droit, l'aspect d'en haut et le côté gauche, se suivent de la manière indiquée. Mais, puisqu'il y a des parties de la lame qui ne portent pas d'inscription, il faut observer ceci :

On lit d'abord tout ce qui se trouve sur notre fac-simile I : rien ne se trouvant à gauche de L, ni à droite. Alors suit le fac-simile II, qui commence par S de THAS, dont THA se trouvent déjà sur le fac-simile I. Les mots qui se trouvent à droite de S RODE HET AETHLMLER ne sont naturellement pas visibles sur le fac-simile II, mais bien sur le n° III : WYRICAN7. C'est après ces mots que l'on doit prendre les caractères ADHE du fac-simile II, suivis des caractères LWOLD, etc., du fac-simile III.

En la lisant comme je viens de le faire, l'inscription est en ordre parfait, le sens en est clair et je la traduis comme suit :

« Croix est mon nom ; jadis je portais le riche Roi, humectée de sang tremblant ; cette croix Aethlmer fit faire et Adhel-

<sup>4</sup> A l'exception de la petite ligne sur *DI* indiquant *Dei*. Pour l'auteur du photographie, M. Pepermans, à Bruxelles, c'est ici peut-être le lieu d'ajouter que les photographies ont dû se faire dans des conditions assez désavantageuses, sur lesquelles il n'importe pas d'insister plus longuement. Mais si elles ne sont point artistiques, je me fais un plaisir de constater qu'elles sont exactes.

wold son frère. A la gloire du Christ pour l'âme d'Aelfric leur frère. Drahmal me travailla. »

Cette traduction diffère beaucoup de l'interprétation que nous donne M. Thirion. Il est évident que si je me permets de critiquer avec désapprobation, non seulement sa traduction à lui, mais aussi quelques-unes des interprétations des mots composant la légende, je ne le fais pas pour le vain plaisir de tailler M. Thirion et pour me prévaloir de mes connaissances. Si dans ce cas-ci je suis moins exposé à l'erreur que lui, c'est que nous autres germanistes nous bénéficions de plus d'un demi-siècle d'un travail incessant et bien dirigé par nos prédécesseurs. Le digne religieux — il ne manque pas de s'en vanter par-ci, par-là — paraît avoir connu assez bien plusieurs langues. Je citerai les explications du travail de M. Thirion, ainsi que les autres, pour autant qu'elles me semblent intéressantes au point de vue de l'histoire de la philologie.

M. Thirion transcrit comme suit :

« **¶** Rodis minna mage oie riene cyning bær ; byfigynde blode bestemed : that rode het Aethelmar wyrican and Athelwold hys berothio eriste to lofe for Aelfrices saule hyra berothor. »

On s'apercevra qu'il y a des fautes de transcription et surtout que l'ordre des mots est dérangé. Aussi la traduction ne peut être qu'inexacte<sup>1</sup> :

« Le roi a apporté au prince son fils ce monument de la croix teinte de sang redoutable. Adelmar et Adelwold, son frère, ont fait faire cette Croix à la gloire de Christ, pour l'âme d'Aelfric, leur frère. »

Ce sont donc surtout les premiers mots que M. Thirion n'a pas compris, et l'on voit de suite que c'est à cause de la mauvaise disposition des mots que l'auteur n'a pas pu s'en tirer. Close assez curieuse, qui doit être signalée ici : l'abbé Thirion, qui a été le premier à découvrir, comme on verra plus bas, que la langue de l'inscription était l'anglo-saxon, demanda et

<sup>1</sup> Je ne reproduis ici que la traduction française. On trouvera les traductions en latin et en flamand dans l'appendice A.

obtint, lors de sa découverte, « une copie figurative », comme il nous raconte lui-même, « laquelle les chanoines, dit-il, conservaient dans les archives de l'église. Mais je l'ai trouvée mal faite et *l'ordre des mots dérangé*. » Ceci peut déjà paraître suspect quand on voit que M. Thirion lui-même a dérangé l'ordre des mots tout en conservant celui de l'inscription. On serait donc tenté *a priori* de croire que peut-être ces messieurs auraient discerné l'ordre véritable. Et voilà qu'une heureuse découverte vient de jeter de la lumière sur cette hypothèse.

Il y a quelques mois que M. l'abbé Keelhoff trouva dans les archives deux pages grand in-folio sur lesquelles se trouve un brouillon de cette inscription avec la traduction en flamand et en latin.

M. Keelhoff a eu l'obligeance de me la communiquer. Citons-en quelques mots :

Rodis minn manageo ic riene cyning baer bynigende b

sont traduits :

Rod is mynen name.	wyf die kind hebbe
Rod est mon nomen.	foeminaquae filium habet.

Donc, quoique la traduction, somme toute, soit absurde<sup>3</sup>, on reconnaîtra que M. Thirion, s'il avait mieux étudié cette esquisse, aurait pu en tirer avantage. Comment se peut-il que l'on ait si mal compris les mots au point d'en détruire complètement le sens ?

D'abord, comme je l'ai dit, les formes ayant été mal reproduites, M. Thirion n'a nécessairement pas pu les bien traduire. Ainsi, pour n'en donner qu'un exemple, la forme *oie*, qui d'après M. Thirion signifie *aussi*, ne peut pas être anglo-saxonne. Cette forme appartient au dialecte bas-franc, tandis qu'en anglo-saxon ce serait *eac*. Ce qu'il y a de plus intéressant dans l'article de MM. Thirion et de Grave, ce sont les discussions sur quelques formes, notamment sur *mage*.

<sup>3</sup> On trouvera le tout dans l'appendice B.

La question de la date est des plus difficiles à résoudre, spécialement à cause du petit nombre des formes qui viendraient à l'appui de toute hypothèse. En tâchant de la discuter, disons d'abord que rien ne nous force à prendre l'inscription latérale comme ayant été faite en même temps que l'inscription (« *Drahmal me worhte* » et « *Agnus Dei* »), ainsi que les figures du dos. Au fait, ces dernières peuvent être aussi bien antérieures que postérieures à l'inscription principale. Il faudra donc les examiner séparément. Quant à l'inscription latérale, le langage ne nous éclaire pas tout à fait. Toutefois, il y a des indices dont l'ensemble me conduirait à placer assez tard la date de l'inscription. Tels sont les *y* dans *by figynde*, au lieu de *beofigende*; *het* au lieu de *heht*; *hys* au lieu de *his*; *hyra* au lieu de *heora*, et *berothor* au lieu de *brothor*. Ce sont surtout : 1<sup>o</sup> le second *y* dans *byfigynde*; 2<sup>o</sup> *hys*, *hyra*, et 3<sup>o</sup> la forme *berothor*, qui indiquent la période de 1100 environ. Il est vrai que les *y* au lieu des *i* se montrent déjà dans les écrits du roi Aelfred<sup>1</sup>, mais trop rarement, relativement parlant, pour que la multiplicité de ces formes, dans une si courte inscription, n'indique une période plus récente. Quant à la forme *berothor*, elle est assez curieuse. Elle se trouve deux fois, entre lesquelles il faudra distinguer. La première fois, elle est au nominatif<sup>2</sup>. Les cas de *srarabhakti*, dont *berothor* nous présente en quelque sorte un exemple, ne se voient que dans les syllabes non accentuées. Ces derniers cas se présentent déjà dans les premières périodes de l'anglo-saxon, par exemple, dans les noms propres du *Liber Vitae Sweet*, Oldest English Texts<sup>3</sup>, mais surtout et avec une rare abondance dans les textes de la fin du XI<sup>e</sup> siècle, parmi lesquels je signale ici le *Byrhtferd's Handboc*, publié par M. Kluge dans la *Anglia* (vol. VIII). Le seul mot qui pourrait *peut-être* venir à l'appui de la première thèse serait la forme *therewold*<sup>3</sup>, si l'on peut être sûr — ce

<sup>1</sup> Voir la « Altwestsächsische Grammatik », par le professeur Cosyn, § 35, 5.

<sup>2</sup> L'*y* final a indubitablement existé, il a été brisé.

<sup>3</sup> Voir la *Grammaire d'Aelfric*, publiée par M. Zupitza, p. 40, ligne 15.

que je ne suis pas du tout — qu'elle provient de *threxwold*<sup>1</sup> et non de *therxwold*. Quant à cette dernière hypothèse, il y a lieu d'ajouter que, certes, la différence entre les deux catégories n'est en réalité pas aussi grande qu'elle ne l'est en apparence. L'anglo-saxon, relativement encore si rapproché du temps où l'accent était absolument libre, doit avoir en quelque sorte ressemblé<sup>2</sup> au français moderne où, maintenant encore, il y a moins de différence entre les syllabes frappées et les syllabes non frappées que dans un mot germanique. Toutefois, l'absence de toute forme analogue à la nôtre parle en faveur de la notion que *berothor* indiquerait un terminus *a quo* assez récent.

La seconde fois que l'on trouve la forme, elle est au génitif. Or, le génitif des radicaux en *r* est sans terminaison (en apparence dans les anciens dialectes, tandis qu'après, la terminaison *es* est ajoutée par suite d'une fausse analogie. Faut-il envisager notre forme sans *es*, comme établissant une origine très ancienne? Il est toujours possible que c'en soit ici un indice, mais étant donné que d'autres arguments militent en faveur d'une origine plus récente, il y a lieu de croire que dans le cas qui nous occupe *berothor* n'est qu'un nominatif illogique, au lieu d'un génitif en apposition.

Le résultat de cette discussion, quoique assez incertain, serait donc de fixer la date à 1100 environ. Il est toutefois bien entendu que c'est là une appréciation approximative et qu'il serait aussi possible de la fixer ayant si une hypothèse plausible en elle-même indiquait un temps plus reculé. Voir p. 47.)

Si la fixation du temps de l'origine de l'inscription principale est difficile, celle des mots se trouvant sur le dos l'est encore infiniment plus. Ici le langage ne nous fournit aucune clé. Et les symboles des quatre évangélistes ne nous donnent-ils pas d'indices? Je répondrai seulement que j'ai consulté à ce sujet les autorités du *British Museum* sans aucun résultat définitif. Mais je tiens à signaler que ces savants, eux

<sup>1</sup> *Threscan* existe à côté de *thersean*.

<sup>2</sup> Les quelques exemples de rime qui se trouvent en anglo-saxon paraissent mener à la même conclusion.

aussi parlant approximativement, m'autorisaient à dire que le tout leur faisait l'impression d'appartenir aux dernières années du XI<sup>e</sup> siècle. (Voir p. 30.)

Les symboles des évangélistes sont assez intéressants au point de vue de l'art. Ces symboles, paraît-il, sont originaires de la Syrie d'où, par l'intermédiaire des Grecs, ils ont été introduits en Europe. « Déjà dans le II<sup>e</sup> siècle, dit le Dr H. Janitschek dans son *Histoire de la peinture allemande*, d'où je tiens ces renseignements, déjà dans le II<sup>e</sup> siècle chrétien, les animaux mystérieux d'Ézéchiel et de l'Apocalypse avaient été expliqués comme se rapportant aux évangélistes. On les représente à côté de ceux-ci, ainsi qu'à part. Ce n'est que dans le VIII<sup>e</sup> siècle que l'on trouve les figures humaines avec les têtes des animaux. » Je renvoie le lecteur à l'ouvrage cité<sup>1</sup>, ainsi qu'à la description par le même auteur du manuscrit dit d'Ida<sup>2</sup>. Bien que ces renseignements ne nous éclairent pas sur l'âge de nos figures, ils ne semblaient de nature à intéresser les lecteurs.

Il importe maintenant de faire l'histoire du reliquaire. Je la donnerai en suivant le récit de M. Thirion, qui se fonde en grande partie sur la légende, et j'intercalerai des observations là où il y aura lieu d'en faire.

« On croit communément que saint Egbert l'avoit légué à l'abbaye d'Egmont, en Hollande, où il avoit été religieux avant de parvenir au siège archiépiscopal de Trèves. »

Qui était ce saint Egbert dont parle M. Thirion?

Comme le fait observer M. Léopold Van Alstein, dans les notes ajoutées par lui au travail de M. Thirion, on confond selon toute apparence Egbrecht, archevêque d'York milieu du VIII<sup>e</sup> siècle, avec saint Egbert, contemporain de Willibord. Ce qu'il y a de vrai, c'est que, en effet, un *Egbert*, archevêque de Trèves, a donné une croix d'or<sup>3</sup> à l'abbaye d'Egmont. On en trouve le récit tout au long dans les différentes chroniques

<sup>1</sup> P. 9, etc.

<sup>2</sup> P. 69, note 3. Je dois la connaissance de ces deux ouvrages à l'amabilité du Dr R. Stettner, de Berlin.

<sup>3</sup> Il importe de dire que la lame semble porter des traces de dorure.

qui se rapportent à l'abbaye d'Egmont. Voir : *Die älteren Egmonder Geschichtsquellen*, von Dr. Karl Freiherr von Riehthofen, professor, Berlin, 1886, pour l'année 977.)

Ekbert, le second fils de Thierry II, comte de Hollande, le frère de celui qui fut plus tard le comte Arnoulph, avait en dans le temps (*quodam anno*) une forte attaque de fièvre ; il fut rétabli le jour de Saint-Adalbert (le patron de l'abbaye d'Egmont). Devenu archevêque de Trèves, il honora ladite abbaye en offrant à Dieu et à saint Adalbert une croix d'or, une chasuble précieuse, une étole splendide, une ceinture en or, etc., etc. <sup>1</sup>.

Supposons pour un instant que nous avons ici des traces de la croix dont l'histoire nous occupe ; ce n'est pas encore tout ce qu'il importe de savoir. Comment la croix et l'inscription sur la lame d'argent sont-elles parvenues aux mains de l'archevêque de Trèves ? Malgré toutes mes recherches, je n'ai pas réussi à sortir ici des hypothèses, qui d'ailleurs s'offrent avec une rare abondance. Les rapports entre la Terre Sainte et l'Europe, entre Rome et l'Angleterre, entre Rome et les Pays-Bas ont été nombreux dans tous les temps que l'on s'est entêté à appeler le moyen âge obscur <sup>2</sup>. Chacun des princes, chaque individu même a pu importer un morceau qu'on lui avait représenté comme étant de la vraie croix. Donc on s'est dit déjà sans

<sup>1</sup> Ekbertum, junioris Theoderici filium, fratrem Arnulfi, quodam anno in sequenti die palmarum februm ardor invasit et usque ad festivitatem Sancti Adalberti permanens eodem die ita recessit, quasi nunquam esset aggressus et laetus de tantae infirmitatis evasione ad missarum solempnia legit epistolam, quem postea gratia divina Treverie ecclesie Archiepiscopum prefecit. Hie per omnia imitatus est religiosos parentes suos. Honoravit eundem locum Heemundensem offerens Deo et Sancto Adalberto *crucem auream*, casulam preciosam, stolam puleherrimam, cingulum auro contextam dalmaticam, subtile, missale, capitulare, passionale, tripartitam psalterium, majorem Donatum, glosarium scrinium argenteum plenum reliquiis sanctorum. (VON RICHTHOFEN, *Op. cit.*, p. 52.)

Comparez MELIS STOKE, I, 675.

<sup>2</sup> On en verra des exemples — d'ailleurs peu nécessaires — plus bas. Voir *Earle, Chronicles*, années 721, 726, 737, 781 (F), 780 (E), 812, 813, 853, 855, 890, 997, etc.

doute qu'il y a un grand nombre d'hypothèses possibles. Aussi je ne me flatte pas d'en pouvoir offrir une qui puisse satisfaire à tous les points de vue. Il me sera peut-être possible de préciser un peu près quand notre reliquaire a pu être envoyé dans les Pays-Bas et de déterminer les circonstances de ce voyage. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne faut pas tâcher de séparer la lame d'avec l'inscription anglo-saxonne du bois qu'elle renferme, du moins pour autant qu'il s'agit du passage de l'Angleterre en Hollande. Il est vrai qu'il n'est pas impossible qu'un orfèvre anglais ait pu se trouver ici dans nos provinces et qu'il ait été désigné pour inscrire la légende sur une lame entourant la croix, mais ce n'est évidemment que pour la rejeter aussitôt que je cite cette hypothèse. Elle est trop invraisemblable. Donc je suppose que l'inscription a été faite en Angleterre même.

Mais alors il est impossible de ne pas présumer aussi que le bois enfermé dans la lame d'argent nous soit aussi venu de l'Angleterre, et pour les raisons suivantes. L'inscription, quoi qu'elle ne le dise pas en propres termes, nous fait croire qu'elle a été faite par une personne qui connaissait la valeur intrinsèque de la croix. C'est bien pour cette raison que la croix a été faite « *to Cristes lofe for Aelfrices surle* »; une croix en bois ordinaire n'aurait pas pu servir. Or, à supposer que l'inscription ait été composée en Angleterre et la croix ajoutée dans les Pays-Bas, ce serait présumer qu'il y avait eu deux pièces de la même forme et de la même grandeur, ce qui me paraît assez invraisemblable.

Donc, nous considérons comme adhérents l'un à l'autre, la croix et la lame dès leur existence en Angleterre. Je viens de rappeler les rapports qu'il y a eu continuellement depuis la réintroduction du christianisme en Angleterre, vers la fin du VI<sup>e</sup> siècle, entre les rois de ce pays et Rome. Ils étaient si nombreux, soit pour une nomination quelconque, soit pour l'envoi du *pallium* ou du *æræc pallium* <sup>1</sup> qu'un chroniqueur anglais note comme quelque chose de particulier pour l'année

<sup>1</sup> C'est-à-dire le pallium de l'archevêque.

889 que, cette année-ci il n'y avait pas d'expédition excepté deux commissionnaires qu'envoya le roi Aelfred avec des écrits<sup>1</sup>. Aussi le pape *Marinus* qui mourut en avril-mai 884, avait-il envoyé au roi Aelfred beaucoup de cadeaux et, notez bien, une partie de la croix *sur laquelle Jésus-Christ a souffert*<sup>2</sup>.

Est-ce notre croix<sup>3</sup>? Je l'ignore absolument.

Aussi ne pourrais-je donner aucun renseignement sur le sort de la croix jusqu'à un siècle après, quand il est question de la croix qu'Egberht donne à l'abbaye d'Egmond.

Comment Egberht aurait-il pu l'obtenir? On dit communément qu'Egberht était Anglo-Saxon d'origine. C'est possible. Toujours est-il que son père Thierry II, comte de Hollande, ne l'était pas et que sa mère ne l'était peut-être pas non plus<sup>4</sup>. Mais M. Hirsch ne fait pas mention d'un passage d'une chronique qui, quoique étant reconnue extrêmement fabuleuse, me semble néanmoins *parfois* digne d'être citée. Si elle ne prouve pas qu'Egberht était Anglais de naissance, elle semble toujours l'indiquer, car rien ne nous force à douter des détails suivants.

<sup>1</sup> On thissum geare naes nan fereld to Rome buton tuegen bleaperas Aelfred cyning sende mid gewritum. *Earle Chronicles*, p. 86.

<sup>2</sup> And thy ilian geare forthferde se goda papa Marinus, se gefriode Ongeleynnes scole be Aelfredes bene Westseaxnia cyninges, and he sende him miela gifia and thare rode dael the Crist on throwude (885). *Earle*, p. 84. Déjà pour l'année 883, on trouve : « and Marinus papa sende tha lignum dui Aelfrede Gynges ». C'est bien la même pièce du saint bois.

Voir aussi *Jaffé Regesta Pontificum Romanorum*, I<sup>e</sup>, p. 426 : Scholam Saxorum in Roma morantium pro amore et deprecatione Aelfredi. Angulsaxonum regis ab omni tributo et telonio benignaque liberat etiam multa dona regi transmittit inter quae dedit non parvam illius sanctissimae et venerabilissimae crucis partem in qua Dominus noster Iesus Christus pro universalis hominum salute peperit.

Je dois la connaissance de ce passage ainsi que d'autres qui se rapportent à l'histoire des Pays-Bas à l'amabilité de mon cher collègue M. Pireme.

<sup>3</sup> Cette hypothèse-ci étant, — comme on le verra, — en contradiction avec les faits linguistiques, ne peut naturellement entrer en ligne de compte que dans le cas où l'autre hypothèse n'existerait pas, et de toute façon elle s'excluent réciproquement.

<sup>4</sup> Voir Hirsch, *Jahrbuch der D. Gesch.*, *Heinrich II*, 323.

En tous cas le dit Egberht aurait eu des rapports intimes avec l'Angleterre.

La chronique que je vise raconte que, pendant qu'Egberht était archevêque de Trèves, il faisait venir en cette ville tous ceux qui étaient liés à lui par « la chair et par l'esprit ». Et beaucoup de gens répondraient à cette invitation. Quand ils étaient là, on les dépouillait de tout leur argent et de tout ce qu'ils avaient sur eux et on leur faisait envoyer encoore bien des choses précieuses de l'Angleterre <sup>1</sup>.

Ce récit prouve que si Egberht n'avait pas de relations *de sang* en Angleterre, il a eu bien des rapports avec ce pays-là. Encore fait-il ressortir avec toute vraisemblance que si Egberht n'est pas né en Angleterre il y a vécu peut-être, que comme beaucoup de jeunes gens de son temps, il y avait été élevé.

Ce qui m'a frappé comme tendant à prouver l'origine anglaise d'Egberht c'est son nom qui est indubitablement anglo-saxon. On ne rencontre guère d'*Egberht* qui n'étaient pas Anglais avant le XII<sup>e</sup> siècle <sup>2</sup>. Aussi le nom paraissait-il très étrange aux scribes hollandais ; je trouve entre autres les graphies : *Eckeberhtus*, *Eebertus*, *Eketherus*, *Ekeberdus*, *Ekebertus* <sup>3</sup>.

*Hic (Egberht) de Britannia ortus patre Theodorico comite et matre Hildegarda nomine divitiis et nobilitate Anglorum primoribus divinitus ut credimus huic sedi est praedestinatus. Nam ut primum, Christo Trebrensibus consulente hanc sedem concendit multifariam ejus inopiam karitate et misericordia quae in eo habundavit sic in perpetuum relevavit ut quandiu hic mundus volvitur ejus memoria digne celebranda iudicetur. Mox etenim omnibus suis secundum carnem et spiritum is Britannia propinquis mandavit ut ad se invisendum suaque generositatis indicium declarandum se praepararent et proximo natali Domini cum omni pompa et aubacione Treberim properarent. Quid cum ipsi studiose et strenue implessent ipse karitate mediante omnes eis quas detulerant rebus et pecunia spoliavit eisdemque in patriam reversis multoque plura remitentibus et preciosiora adiecentibus ecclesiam suam.* (Mon. Germ. Scriptores, VIII, p. 469.)

<sup>1</sup> Voir au mot *Egberht* dans : U. CHEVALIER. *Répertoire des sources historiques du moyen âge*.

<sup>2</sup> Mon. Germaniae Scriptores, VIII, p. 469.

Ceci expliquerait parfaitement qu'Egberht eût pris possession de cette croix. L'ayant donnée aux Egmontois<sup>1</sup>, ceux-ci en recomurent la valeur et l'apprécièrent tant qu'on lui attribua à plusieurs reprises des pouvoirs surnaturels<sup>2</sup>.

Nous venons de voir que l'âge de l'inscription ne peut pas être déterminé exactement. Si j'étais *ici* sur la vraie piste, il est évident qu'elle daterait du X<sup>e</sup> siècle, ce qui n'est pas impossible quoique invraisemblable. (Voir p. 11.)

Si par contre la supposition qu'elle daterait du commencement du XII<sup>e</sup> siècle est exacte, il faudra trouver une autre voie par laquelle la croix avec l'inscription a pu être envoyée hors de l'Angleterre.

Ainsi, par une de ces deux voies, la croix a pu arriver à Egmund. Avant de poursuivre l'histoire, il importerait peut-être de dire deux mots des noms cités dans la légende, quand ce ne serait que pour dire que je n'ai pas réussi à en découvrir les originaux. Ces trois personnes, Aethelwold, Aethelmar et Aelfric, ont-elles été des frères *secundum carnem* ou bien *secundum spiritum*? Peu importe, je ne les ai point trouvés. La seule fois que ces trois noms se trouvent ensemble c'est dans la chronique aux années 982-984, mais ils ne sont pas vus comme frères, et ce qui rend parfaitement impossible que ce soient ceux que nous cherchons, c'est que ces Aethelwold et Aethelmar sont morts du vivant d'Aelfric, tandis que d'après les mots sur la lame d'argent, c'est pour l'âme d'Aelfric qu'Aethelwold et Aethelmar<sup>3</sup> font faire la croix.

Quant à Drahmal, son nom paraît entièrement inconnu. Le

<sup>1</sup> On se laisserait peut-être égarer par le *postea* des Annales. Mais voici comment tout a pu se passer. Il était malade et ayant été nommé longtemps après archevêque de Trèves, il liquida ses dettes envers le mémoire d'Adalbert, quoique très tard, en envoyant les objets énumérés ci-dessous.

<sup>2</sup> *Cujus virtutis effectum sepemimo experti sunt. Ann. Egm. 1143.*  
DE GEER, *Annales Egmundani*, 1864, p. 41.

<sup>3</sup> On trouve des Aethelwold et des Aelfric en masse, ce qui rend l'investigation encore plus difficile. Il y a relativement peu d'Aethelmar<sup>4</sup>.

savant Foerstemann, dans son ouvrage sur les noms propres<sup>1</sup> connaît, il est vrai, les éléments composant le nom de Drâbmal. Ainsi je cite d'après lui Dracholf, Dracold, Dracolenus. Il compare ce premier élément au gothique *thragjan*, ags. *thregjan*, *thragu*, course, *threc* vigueur, prouesse, etc. et Baromellus, Bandomalla, Sarromallus, Vincomallus, etc. Toutefois je n'ai pas pu trouver ce nom étrange qui paraît plutôt scandinave qu'anglais.

Continuons maintenant le récit de M. Thirion qui dit, en parlant de la croix d'Egmont :

« Elle y fut honorée d'un culte particulier jusqu'en 1561, époque de la suppression de cette abbaye. »

Le premier évêque de Harlem nommé par Philippe II lors de la division des Pays-Bas en évêchés était Nicolaas van Nieuwland, qui était le dernier abbé d'Egmont il est vrai, mais *in absentia*. Il tirait des profits des Egmondois auxquels cette décentralisation ne plaisait guère. Les dettes contractées pour les dépenses du nouvel évêque s'accumulèrent, la dissolution de l'abbaye était imminente. Elle fut dépouillée par les soldats du comte de Brederode, et tout ce qui y restait encore des biens fut transporté en novembre 1573<sup>2</sup>. Les objets de valeur étaient-ils encore là? Que M. Thirion nous donne la réponse.

« Alors elle passa à l'église de Harlem, dont le dernier abbé d'Egmont fut nommé le premier évêque. Ce prélat ayant renoncé à son évêché en 1569, déposa ce reliquaire entre les mains du vénérable Corneille Muyzen, prêtre de Delft, avec recommandation de le remettre au R. P. Godefroid van Mierloo, nommé pour le remplacer au siège épiscopal de Harlem.

» Celui-ci, chassé par les novateurs, s'enfuit à Cologne, en 1578, avec une partie de son clergé, emportant avec lui le dépôt de la sainte Croix.

<sup>1</sup> *Altdeutsches Namensbuch*, pp. 345, 4195, 4196 et 889.

<sup>2</sup> Voir : Dr. R.-C.-H. RÖMER, *Geschiedkundig overzicht van de Kloosters en Abdijen van Holland en Zeeland*, Leiden, 1834, I, 263, etc., et le livre de M. Van Wyn, intitulé : *Huiszittend Leren*, vol. IV.

» Quelques temps après, ayant été nommé suffragant de l'évêque de Munster, il confia son précieux dépôt au prieur des dominicains de Harlem, aussi fugitif à Cologne et nommé prieur de son ordre dans cette dernière ville. À sa mort, ses confrères furent surpris de trouver dans sa cellule cette croix, dont ils avaient beaucoup entendu parler, mais qu'ils ne connaissaient point. Ils crurent devoir la remettre au chanoine Gansée, officiel de la cathédrale de Harlem, également retiré à Cologne, comme une propriété de cette église. Gansée, quelque temps après, s'étant trouvé dans la détresse, se vit obligé d'accepter l'emploi de procureur ou d'agent de l'abbaye de Konigsdorp<sup>1</sup>. Il y mourut de la peste, et l'abbesse, qui lui avait avancé quelque argent, se nantit du dépôt de la croix pour gage de sa prétention. Le suffragant de l'archevêché de Cologne, Sasbold Vosmer (depuis évêque de Harlem), en ayant été instruit, la réclama en sa qualité de vicaire apostolique; le chapitre de Harlem se joignit à lui pour réclamer ce dépôt; ils agirent longtemps de concert, mais toujours inutilement, jusqu'à ce qu'à la fin Vosmer, dans un voyage qu'il fit à Rome, obtint du pape un réscrit qui l'autorisait à retirer la croix d'entre les mains de l'abbesse. Il eût pu la garder alors, s'il avait voulu rembourser la somme d'environ 70 dalers, qu'elle réclamait à la charge du chanoine Gausée, mais il préféra, peu de temps après, lui rendre sa croix, en conservant la clef de l'étui d'argent doré dans lequel on la gardait toujours enfermée et faisant promettre à l'abbesse qu'elle ne s'en dessaisirait pas. Les démarches du vicaire apostolique furent connues; l'affaire fit du bruit. Les abbés bénédictins de la province formèrent, à leur tour, des prétentions sur cette croix et la réclamèrent comme ayant primitivement appartenu à un monastère de leur ordre, et l'abbesse se vit obligée de la remettre entre les mains d'Arnold Huekelhoven, abbé de Saint-Veit<sup>2</sup>, à Gladbach, visiteur général et vicaire de l'abbaye de Konigsdorp.

<sup>1</sup> Abbaye de filles de l'ordre de Saint-Benoit, à trois lieues de Cologne.

<sup>2</sup> Abbaye de l'ordre de Saint-Benoit, à Gladbach, à deux lieues d'Erkelenz, duché de Juliers.

» Cependant les archiducs Albert et Isabelle ayant eu avis par l'évêque de Bruges, Philippe de Rodoan, des contestations qu'occasionnait la possession de ce reliquaire, crurent devoir se mettre au fait de l'affaire et chargèrent Graniaye, historiographe des princes et provinces de la Belgique, de prendre à ce sujet toutes les informations nécessaires ; Sasbold Vosmer fut requis pour diriger les démarches de ce commissaire. Enfin ces princes crurent avoir droit à cette croix et pouvoient la réclamer en qualité de patrons et de protecteurs de toutes les églises des Pays-Bas. Charles de Longueval, comte de Buequoy, reçut commission à cet effet ; en conséquence, il députa le P. Jean Deslois, prieur des dominicains, à Saint-Omer, et inquisiteur général aux Pays-Bas, avec Pierre Godenhoven, vers le nonce de Cologne, Coriolan, évêque titulaire d'Ausbre.

» L'abbesse de Konigsdorp et l'abbé de Gladbach furent sommés de remettre la croix, sous peine d'encourir les peines et les censures canoniques et l'indignation des sérénissimes archiducs, en cas de refus.

» Il fallut enfin se rendre : l'on consentit à la remise du reliquaire, moyennant que les députés de la cour de Bruxelles s'engageassent par écrit à faire rembourser à l'abbesse la somme qu'elle réclamait. Cette assurance ayant été donnée au nom de LL. AA. RR., l'abbé de Gladbach produisit enfin la fameuse croix en présence du nonce Coriolan, des députés et de plusieurs autres personnes de distinction. Vosmer ouvrit, avec la clef qu'il avait gardée, l'étau dans lequel on la conservait. Elle en fut retirée, examinée et reconnue par tous les assistants, puis renfermée dans sa capsule et remise à Pierre Godenhoven, l'un des députés. Tout ceci se passa dans l'hôtel du nonce, à Cologne. Le procès-verbal en fut dressé par Jacques Eilink, notaire apostolique et impérial, le 28 septembre de l'année 1605, et le dépôt fut apporté à Bruxelles et consigné au comte de Buequoy, qui le remit en mains propres de LL. AA. RR. Ces princes en enrichirent la chapelle de leur palais, et à la mort de l'infante Isabelle, arrivée le 1<sup>er</sup> décembre 1633, environ douze ans après celle de l'archiduc Albert,

ce précieux reliquaire passa, avec les autres reliques de leur oratoire, dans le trésor de l'église collégiale des Saints-Michel-et-Gudule, comme il avait été ordonné par leur testament. »

M. Thirion n'indique pas d'où il tient ces notes, et je ne saurais garantir la parfaite exactitude de tout ce qu'il nous donne. Car il est certain que la façon dont selon lui les archiducs Albert et Isabelle aquirent le reliquaire est un peu différente de la version telle que je suis à même de la donner, version appuyée par des pièces originales se trouvant aux archives de Sainte-Gudule. D'après ces pièces, le reliquaire en question<sup>1</sup> ne passa dans les mains des archiducs qu'après 1617, quand Ferdinand, archevêque de Cologne, parent d'Albert, permit qu'il fût racheté par le clergé d'Arnhem, auquel il avait nécessairement appartenu. On jugera de ces deux pièces qui se trouvent en appendice<sup>2</sup>.

Il en résulte donc qu'il y a une lacune, quoique je ne sache l'indiquer précisément, dans cette partie du récit de M. Thirion.

« Le 20 du mois d'août 1654, Jean van Wachtendonck, prévôt de la métropole de Malines et désigné évêque de Namur, en fit la reconnaissance en présence des principaux membres du clergé de Sainte-Gudule<sup>3</sup>. Voici un passage essentiel du procès-verbal qui en fut dressé :

» Examinarunt certam partem ligni Sanctissimae Crucis,

<sup>1</sup> Il me semble qu'il n'y a plus de doute possible sur l'identité des deux reliquaires : celui qui est actuellement à Sainte-Gudule et celui dont il est question dans la bulle, vu qu'ici aussi on parle d'un des clous de Notre-Seigneur, que l'on trouvera décrit plus bas.

<sup>2</sup> Appendice C.

<sup>3</sup> 1 Septembris congregacio celebris Bruxellis habita: praesentibus Vicario generali Joanne a Wachtendonck, nominato Episcopo Namurensi; Amato Coriache, Archidiacono et officiali: Ferdinando van den Driessche, S. T. L. Archipresbytero civitatensi, Godefrico Weys, Poenitentiario Metropolitico (idem primus fuit Decanus Capituli novi B. M. V. trans Diliam) et Mattheao van Vianen Notario ac Seeretario Episcopi. Synopsis monumentorum, pag. 425 exodice MSS. Il parait que cette synopsis n'existe plus.

existantem inter reliquias sacras a Serenissima Principe Infante Isabella dictae ecclesiae legatas, et, post maturam indaginem, ex instrumentis authenticis et testimoniosis fide dignis, reperebunt, quod S. Egbertus, Theoderici Comitis Hollandiae secundus natu filius *cum ex monacho Archiepiscopus Trevirensis factus esset* domaverit monasterio Egnondano quod parens ejus extruxerat, magnam partem sanctissimae crucis, qualem orbis vix habet, sicut scribit Rev. D. Sasboldus Vosmar, argento deaurato inclusam, habentem in altitudine stipitis recti pollices circiter 14, in transverso stipite pollices novem, in latitudine pollices 3, in crassitie pollicem unum, *cum diversis characteribus argento insculptis.* »

C'est la première fois qu'il est question de l'inscription.

« Si la révolution du XV<sup>e</sup> siècle a procuré à Sainte-Gudile ce précieux reliquaire, celle du XVIII<sup>e</sup> siècle a manqué de le lui ravir et de le faire perdre pour toujours. Personne n'ignore le scandaleux pillage de nos églises, commis dans le courant de mars 1793 par les brigands surnommés *sous-culottes*, qui accompagnaient l'armée française lors de son irrupption dans nos provinces. Au nombre des objets précieux enlevés à l'église de Sainte-Gudile se trouva la Sainte Croix, enrichie de pierres précieuses et de différents ornements en or. Le général Dumouriez, ayant été complètement battu au pied de la montagne de Fer près de Louvain, forcé de battre en retraite et redoutant le ressentiment des habitants de Bruxelles, que le dépouillement et la dévastation de leurs temples avaient, à juste titre, irrités, crut à propos, pour les adoucir, d'ordonner la restitution de tout ce qui avait été enlevé aux églises. Plusieurs objets furent en effet rendus. Le clergé de Sainte-Gudile récupéra, entre autres choses, le reliquaire de la Sainte Croix, mais rompu et dépouillé de ses pierreries et autres ornements, ainsi que de la capsule d'argent doré dans laquelle on le tenait enfermé. Une croix d'or ou d'argent doré, qui s'y place aussi derrière le bois de la Sainte Croix, fut également rendue, ce qui est fort heureux, moins par rapport à la valeur de la matière que parce que c'est un monument du même âge

que le reliquaire, comme le prouvent les caractères gravés sur les croisillons, qui sont absolument les mêmes que ceux de l'inscription principale, et nous font connaître le nom de l'artiste. »

Le clergé, afin de pouvoir rétablir le culte de la Croix, voulut constater que la croix rendue était bien la même que celle qui avait été enlevée, et par conséquent la reconnaissance solennelle en eut lieu le 25 mai 1793, entre autres par le nonce apostolique, M. Caesar Brancadoro, délégué à cet effet par l'archevêque de Malines. La bulle authentique décrivant cette solennité se trouve dans le pied du reliquaire, qui est encore exposé tous les vendredis. Nous en donnons copie dans l'appendice E.

Maintenant, je tâcherai pour finir de donner une courte description du reliquaire, tel qu'on peut encore aujourd'hui le voir dans le trésor de Sainte-Gudule. Sur une base de cuivre repose le reliquaire même. Celui-ci est composé d'un pied et d'une partie en forme de croix, contenant le morceau de la vraie croix. Le pied contient les bulles dont je viens de parler<sup>4</sup>, et c'est sur la face de ce pied que l'on voit, derrière un verre, un des clous dont le corps du Sauveur fut percé, avec cette inscription (main du XVIII<sup>e</sup> siècle) : « Epina integrum Domini ». Sur une plaque en cuivre se trouvant sur la partie supérieure du reliquaire sont gravés les mots suivants : « Directa 7<sup>me</sup> Martii, Publicae venerationi restituta 29<sup>me</sup> 7<sup>me</sup> 1793. » Derrière une lame de verre, la croix de bois est partiellement visible. On distingue un seeau et un ruban rouge, et il y en a encore sur le dos de la croix, avec lesquels les deux pièces de la croix ont été scellées lors de la reconnaissance, en 1793, par le nonce apostolique. On ne voit donc rien de l'inscription sur les côtés, ni des miniatures symboliques des quatre évangélistes sur le dos de cette partie de la croix, qui porte aussi les mots : « Drahmal me worhte. »

<sup>4</sup> Voir Appendice E. — L'existence de ces bulles est constaté par une inscription toute récente dans le fond de cette base.

Finalement, sur le dos de la nouvelle capsule, que l'on peut voir en tournant simplement le reliquaire, se trouve toute l'histoire de la Passion de Jésus-Christ, représentée en gravures récentes. Juste dans le milieu, correspondant avec l'Agneau de Dieu dans notre fac-simile, on voit la couronne d'épines, au centre de laquelle il y a les cinq trous d'où l'on voit sortir le sang. Au-dessus, sur la partie supérieure du montant, se trouve d'abord la tunique sans couture du Sauveur et ensuite une représentation de trois clous. Sur la gauche du croisillon il y a trois dés et les trente deniers pour lesquels Notre-Seigneur fut vendu par Judas. Entre ceux-ci et la couronne d'épines se trouvent les instruments de la flagellation. Sur le côté droit du croisillon il y a d'abord la représentation d'un marteau, des tenailles et ensuite une épée, une lanterne, une main avec laquelle les soldats de Ponce Pilate le frappèrent au visage et une fiole. Cette dernière est une allusion à celle qui contenait le vin mêlé de fiel qu'on donna à boire au Sauveur avant de l'attacher à la croix. Sur la partie inférieure du montant on voit premièrement le linge avec lequel Véronique essuya la face de Jésus, face qui y resta imprimée. Il y a enfin un bassin et une aiguière dont Pilate se servit pour se laver les mains. Finalement, il y a une représentation d'une colonne sur laquelle on aperçoit le coq qui nous rappelle saint Pierre, l'échelle à l'aide de laquelle Jésus fut descendu de la croix, la lance de Longinus, le roseau avec lequel il fut frappé et au bout duquel on lui tendit l'éponge imbibée de vinaigre.

---

## APPENDICES.

---

A. (Voir p. 8.)

*Traductions en latin et en flamand de l'inscription bruxelloise,  
par M. Thirion.*

Crucis monumentum filio ae principi Reci attulit venerando sanguine  
tinetum. Hanc Crucem iussit Aethelmarus fieri, et Athelwoldus frater  
Christi ad laudem, pro Aelfrei anima, eorum fratris.

Den Koning heeft aan zynen zone ende Vorste gebragt dit gedenk-stuk  
van 't Kruys besproeid met geduchten bloede. Adelmaer ende Adelwold,  
zynen broeder, lieten dit Kruys maken, ter eere van Christus voor de ziele  
van Alfrik, hunnen broeder.

B. (Voir p. 9.)

*Traduction des ecclésiastiques trouvée aux archives de l'église  
Sainte-Gudule, par M. l'abbé Kerhoff.*

Sur le côté gauche du montant :

Rod is mijn nama geo ie riene cyning bær byligende b.	
Rod is mynen name	wyf die kindt hebbe
Rod est mon nomen	soenina quae filium habet

Sur la droite du croisillon :

Delebestemed	
Deze is de beste maeght	
Haec est optima virgo	Nota latus esse dexterum
	ubi B. V. stedit.

En haut :

Pas rode het AEPLMAR Pyrican 7  
Passie roede geheeten de moeder Pellican,  
Passio rubra vocata mater pellicani.

Sur le côté gauche :

Aðelwold lys beroþo	Criste to lofe for Aðelwodes saule hrya þeopor
Edel hemitide	Criste u lof
vrindt	Christe tibi laus,
Nobilis Amasius domini vocavit illam	
Notandum latius esse sinistrum ubi locus	
S. Joannis Evangeliste qui B. Mariam	
acepit in sua <sup>4</sup> .	

Seuls ceux qui comprennent le flamand seront à même de jouir des traductions exquises en cette langue.

Il est à peine nécessaire de remarquer que le traducteur a pris le *horn* et le *wya* (ou *wea*) anglo-saxons pour un *p.*

(2. Voir p. 21.)

Nos Christophorus Abbas Steinfeldensis Ordinis Praemonstratensis Coloniensis Dioecesis. Notum facimus quod receptisti à Re Clarissimoque Domino Praeposito Arnhemensi quatenus porcionem Crucis et Spinae Domini argento, auro gemmisque ornatam et prident pro *trecentis imperiatis oppignoratae* à *Capitulo Arnhemensi* et repositam ad manus fratris Joannis Walrami Religiosi Ordinis nostri *redimi* pateremur. Justae petitioni auctiores dictos *thesauros restitimus* et per dictum Praepositi ad *Serenissimos Principes Belgii* deferri permisimus et quantum in nobis est permittimus tenore praesentium nullam in dictos thesauros aut eorum proprietatem jus praetendentes, jure aliorum in omnibus semper salvo. In quorum fidem praesens scriptum nominis nostri subscriptione et sigilli appensione munivimus in dicto nostro Steinfeldensi monasterio die 13 junii anno 1617.

FR. CHRISTOPHORUS PILLEMAN  
ABBAS STEINFELDENSIS.

Ferdinandus Dei et Apostolicae Sedis gratia electus et confirmatus Archiepiscopus Coloniensis, Sacri Romani Imperii per Italianam Archicancellarium, etc. Princeps Elector, Episcopus Leodiensis et Monasteriensis, Administrator et Coadjutor Hildesheimensis, Paderbornensis et Bercktesgadensis Princeps Stabulensis, Comes Palatinus Rheni utriusque Bava-

<sup>4</sup> Allusion à Saint Jean, XIX, 26 et 27.

<sup>5</sup> Je donne ces dernières pièces d'après une transcription de M. l'abbé Keelhoff

riae, Wesphaliae, Angariae et Bullionis Dux, Marello Franchimontanus, Comes Lossensis, Longiensis et Hornensis. Notum facimus et attestamur *cum ex parte* Serenissimi Principis Consanguinei nostri Charissimi Domini Alberti Archiducis Austriae, Ducis Burgundiae, Brabantiae, etc., Nobis *fuisse expositum* qualiter dudum in Dioecesi nostrâ Coloniensi, *oppignorata fuerit* portio aliqua ligni Sanctissimae Crucis et Spineae Domini quae pridem fuerint Ecclesiae Collegiatae Arnemensis quam quidem de consensu Apostolice Vicarii per Hollandiam et Praepositi Arnemensis redemerint prout Nobis per litteras patentes restitutionis Venerabilis nobis devoti Christophori Abbatis Steinfeldensis de data decimâ, quintâ hujus mensis Junii Anni praesentis, facta est fides : et requisiti sumus, quatenus auctoritate nostra ordinaria permitteremus dietas sacras Reliquias extra Dioecesim nostram Coloniensem deferri. Nos pio zelo et devotionis fervori dieti Principis satisfacere volentes, hujus modi petitioni auctorimus et facultatem tenore presentium damus, et concedimus ut supra dieta sacra pignora, ad maiorem laudem et gloriam nominis Dei Omnipotentis, extra nostram Dioecesim Coloniensem ad loca pia ex voto S. dilectionis transportentur et deferantur. In quorum igitur et testimoniis praesentes manu nostrâ subscriptas Sigilli nostri majoris appenditione jussimus committiri. Data in oppido nostro Bonniensi die vigesimâ secundâ junii Anno Domini Millesimo sexentesimo decimo septimo.

Signatum erat :

FERDINANDUS.

AR. HEUSS.

Sept.

D. (voir p. 23).

Basilica Bruxellensis, Ms du XVII<sup>e</sup> siècle, par Guill. Vande Sande, secrétaire du Chapitre.

F° 47 v°. *Liste des reliques données par l'archiduchesse Isabelle à la chapelle du St-Sacrement des Miracles, en l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles.*

Porro pientissima princeps nostra Isabella ut singularem in hoc Euecharistiae Sacramentum affectum suum ostenderet, sacras divorum reliquias quas auro, argento, gemmisque pretiosissimis ornatus in oratorio seu sacello suo domestico habebat plurimas in hac Ecclesia colloquari, et religiosè asservari voluit usque illae in festo omnium sanctorum et in solemnitate SS. Sacramenti Miraculosi populi venerationi exponentur mandavit.

Et sunt sequentes : *Pars insignis vivificae Crucis Christi* quatuordecim in altitudine, in latitudine duos, in crassitate medium, in longitudine transversae partis septem complectens pollices. *Justa mensura Crucis Christi* quae totidem pedes compierisse traditur.

Theodoricus hujus nominis tertius Hollandiae Comes anno 1038 eam, dum terram sanctam visitaverat, secum attulit, filioque suo Egmondano Abbatu eam dono dedit. Postea vero Harlemensis cathedralis hanc obtinuit, quam Iulius IV<sup>is</sup> Godefridus de Mierlo secundus Harlemensis Antistes revolutionum tempore ut iconoclastarum manus effugeret Coloniam asportavit. Mortuo Godefrido Vicarius Hollandiae eam Serenissimis Belgii Principibus Alberto et Isabelle donavit, inde ad nos pervenit, etc.

Suit la liste de toutes les reliques données par Isabelle, et de presque toutes les bulles qui existent aux archives.

## E.

*Copie des lettres ou bulles authentiques qui se trouvent dans le pied des reliques de la sainte Croix en l'église des SS.-Michel-et-Gudule, à Bruxelles.*

Caesar Braneadoro ex Comitibus Tolenianis, Dei, et Apostolicae Sedis Gratia, Archiepiscopus Nusibenus, Abbas Commendatarius Perpetuus S. Marie Antoniana, SS. D. N. Papae Praelatus Domesticus, Pontificis Solis Assistens, et ejusdem Sanctitatis sue et S. Sedis Apostolicae in Belgio, ac Burgundiae Comitatu cum facultatibus Legati à Latere Nuncius Apostolicus, et ad regimen Missionum Hollandiae ab eodem SS. Domino Nostro specialiter deputatus.

Universis et singulis praesentes nostras litteras inspecturis fidem facimus indubiam atque testamur, quatenus Nobis ab ordinario requisitis et specialiter commissis in sacristia SS<sup>mi</sup> Sacramenti Miraculosi Ecclesiae Collegialis SS. Michaelis et Gudilae, Bruxellis, vigesimā quintā Mai 1793, constitutis, praesentes se sisterint ex dicta Ecclesiae Clero, RR. adm. DD. Petrus Steenen, Decanus, Marcus Antonius Van Dorselaer, Canonicus 1<sup>me</sup> fundationis et Fabricae magister, Franciseus Mintens, ab anno 1766 Subdiaconus Chori SS<sup>mi</sup> Sacramenti miraculosi, deinde Diaconus ad annum 1789, et nunc Canonicus 2<sup>me</sup> fundationis; Bernardus Maria Morren, ab anno 1789 ibidem Diaconus, nunc autem ejusdem fabricae Clericus; Ludovicus Convert, Diaconus, Daniel Sirejacob, subdiaconus et Natalis, Franciseus Candrelier 2<sup>de</sup> fundationis Canonicus, inter choraulos hujusce Ecclesie ab anno 1743, ad scriptus : Nobisque

ibidem exhibuerint quandam crucem cum litteris instrumentalibus eam  
ē ligno SS<sup>mm</sup> Crucis Domini nostri formatam et in praefata Ecclesia jam  
anno 1654, publicae fidelium venerationi exponi solitum esse adstrumen-  
tibus exponentes qualiter in impia supradictae Ecclesiae direptione,  
mense martio, per saerilegos Gallos perpetrata, dicta sancta Crux turpiter  
arrepta, margaritis, aliisque, quibus decorabatur, ornamentiis aureis  
spoliata; et in duas partes confracta fuerit, avulsa etiam iudicata Pavia  
Hostia quam ei affixum vulnerat III<sup>os</sup> et R<sup>cces</sup> D<sup>r</sup>. Boonen Archiepiscopus  
Mechliniensis; qualiterque ipsi eamdem S. Crucem feliciter exinde resti-  
tutam cum ostensorio suo desiderarent decentibus ornamentiis denouo  
colonenstare publico fidelium cultui reexponendum, humillime Nobis  
hinc in finem supplicare, recognoscere, debitoque authenticitate con-  
firmitate.

Nos itaque p̄is memorati cleri votis satisfacere, religiosumque  
SS<sup>mm</sup> Crucis cultum prouovere, empietas hincas partes supradictas  
attentis contemplati sumus, ut et inscriptiōnem argentea in reliqua luce  
littere circumobducte inscriptam: et omnia eam litteris et instrumentis  
authenticis de super collectis, quaeque in Archivio dictae Ecclesiae asser-  
vantur diligenter collata, ipsorum tenore omnino conformatae reperimus: et  
deinde supra nominatos ordine testes interrogavimus qui omnes in verbo  
suo sacerdotali declararunt se praefata duo fragmenta recognoscere pro-  
eisdem ipsi SS<sup>mm</sup> Crucis, quam semper publicae venerationi expositam  
consperaverant, quamque et ipsi ex officio sup̄e omnibus contrebiverant:  
quibus omnibus ita visis, auditis et attinge p̄pensis. Nos recausam  
SS. Crucem eamdem esse declaramus: quam a seculo et antiquis fidelibus  
in supradicta Ecclesia religioso cultu praecepunt sunt et utriusque ejusdem  
fragmento sigillum nostrum ordinariū appositi mandavimus, ut ex p̄xidi  
argenteae sacrae Hostias ab impiis Gallis in praememorata D<sup>r</sup>. Ecclesiae  
direptione prophunatas continenti, cui p̄xidi in tanti seculis memoriam  
insculpta fuit inscriptio, que incipit: Audiant posteri et horrescant, etc.  
Die autem 287<sup>th</sup> ejusdem anni 1793, praesentibus RR. adm. DD. Petro  
Steenen, Decano; M. A. van Dorselaer, Canonicō et Fab. Mgrō. Fr. Min-  
tens, presbytero et Can. B. M. Morren, Fabriecō Clerico; Joanne Josephio  
Thirion Presbytero et Protonotario Apostolico; J.-B. Froumont, Canonicō  
Rh D. J. J. Herdies, Canonicō Ecclesiae Cathedralis Brugensis, et Aloysio  
Ciamberlani, Secretario Nostro, restauratum supradictae SS<sup>mm</sup> Crucis  
ostensorium in aedes Nostras delatum est simul et memorata SS<sup>mm</sup> Crucis  
fragmenta, quæ sigillo Nostro ordinario, ut supra diximus, ritè munita,  
vittaque sericā rubrā decussatim colligata, sigilloque nostro itidem  
firmatā predicto ostensorio jussimus denouo inseri, publicae fidelium  
Venerationi permittentes exponi à primis Vesperis S. Michælis Archan-  
geli et deinceps, affixā super excavationem in pede crucis Laminē ex

argento deaurato cum hæc inscriptione Direpta 7<sup>e</sup> Martii, publicæ Veneratiōne restituta 29<sup>e</sup> 7<sup>mo</sup> 1793.

Aeta sunt hæc locis, diebus, mensibus et anno ut supra. In quorum omnium fidem Praesentes manu Nostra subscriptas sigillo Nostro ordinario ac secretarii Nostri signaturæ muniri mandavimus.

Datum Bruxellis, in Aedibus Apostolicae Nuntiaturæ, Die... Anno D. N. J. C. Millesimo septingentesimo nonagesimo tertio.

Caesar Archiep. Nisibensis,  
De Mandato Ex<sup>mo</sup> et R<sup>mo</sup> D<sup>ni</sup> Nuntii  
Aloysius Chamberlani à Secretis.

F. (Voir p. 12.)

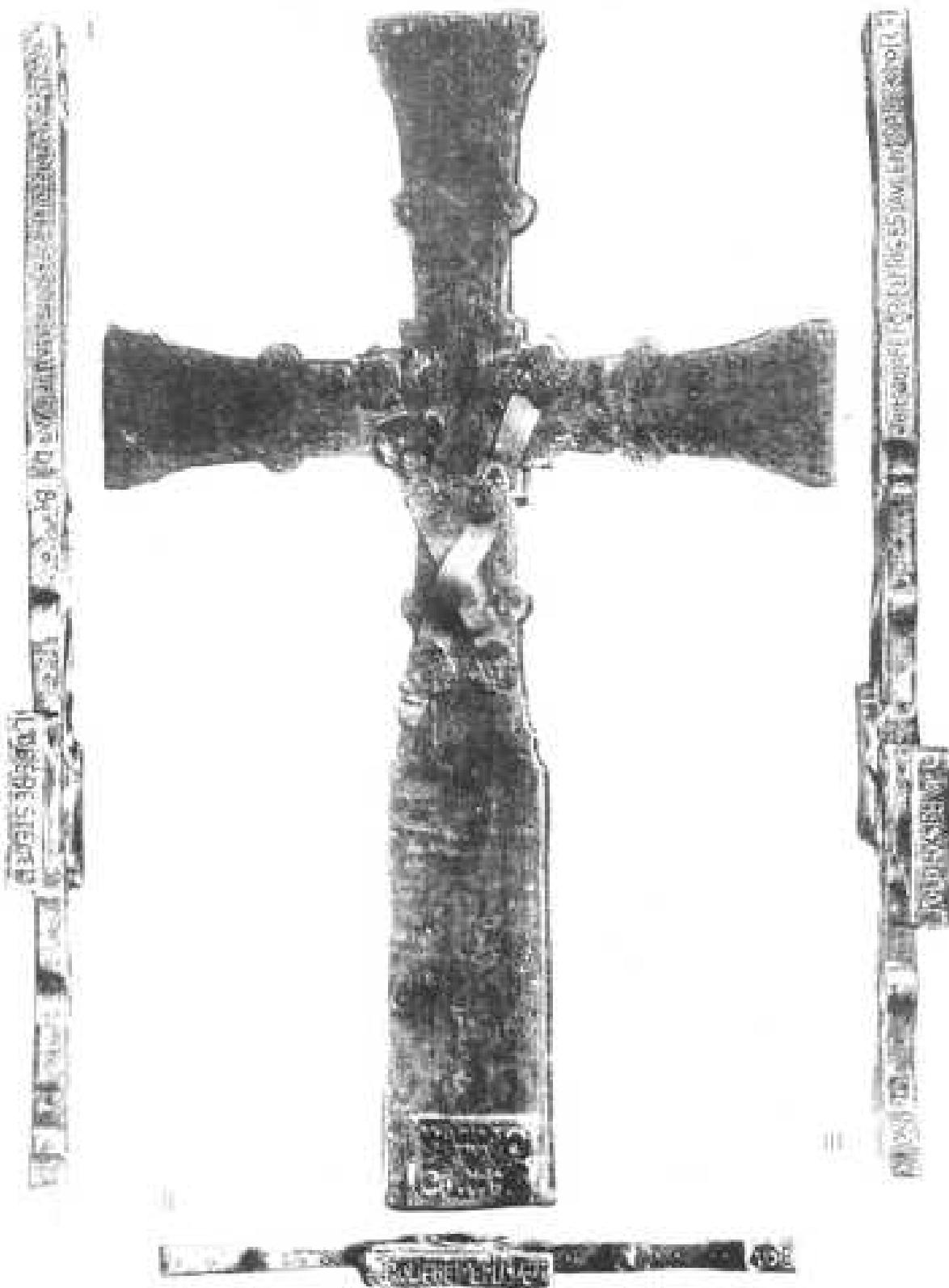
L'extrême difficulté de déterminer la date est encore prouvée par ce qui suit : Je m'étais mis en relation avec M. Janitschek, le savant historien de l'art de l'Université de Strasbourg. Il a bien voulu examiner attentivement les fac-simile que j'avais mis à sa disposition ; mais il n'est pas parvenu non plus à fixer une date certaine. Toutefois, je suppose que son opinion est de nature à intéresser mes lecteurs, et j'en communique ici un extrait. Je tiens à le remercier ici de la peine qu'il a bien voulu se donner.

En ce qui concerne l'icôneographie, M. Janitschek fait remarquer qu'on a complètement abandonné l'opinion d'après laquelle le crucifixion de l'Agneau serait une phase du développement iconographique du crucifixion même : on en connaît en effet maintenant qui datent du V<sup>me</sup> siècle. En revanche, ce n'est que vers le X<sup>me</sup> siècle qu'on voit apparaître assez régulièrement, en même temps sur une croix, le Christ ou l'Agneau, sa représentation symbolique et les images des évangélistes <sup>4</sup>. Dans les reliquaires de la vraie croix on trouve souvent, sur la partie antérieure, le crucifix historique, et, sur la partie postérieure, l'agneau avec les évangélistes. Donc, rien de certain quant à l'icôneographie.

Le style de l'ornementation permet de préciser au moins un peu.

Le genre d'entrelacements que l'on discerne surtout dans le fac-simile III pourrait faire songer au X<sup>me</sup> siècle, mais rien ne s'opposerait à le faire

<sup>4</sup> Die Verbindung aber der evangelischen Zeichen mit der historischen oder symbolischen Lammas, Kreuzigungs darstellung wird sogar erst in frühen Mittel alter (zehntes und elftes Jahrhundert) zahlreich.



L'INSCRIPTION ANGLO-SAXONNE DU RELIQUAIRE DE LA VRAIE CROIX. par H. LOGEMAN





L'INSCRIPTION ANGLO-SAXONNE DU RELIOUAIRE DE LA VRAIE CROIX. par H. LOGEMAN.



remonter un peu plus haut. C'est surtout aussi le style artistique des symboles des évangélistes, notamment de Mathieu, qui confirmerait cette date. Mais, seul, l'examen direct pourrait permettre de fixer la date avec moins d'hésitation. En tous cas, M. Janitsehek croit pouvoir affirmer qu'il faut se renfermer dans les limites du IX<sup>e</sup> et du X<sup>e</sup> siècle.

Si plus tard des indications nouvelles venaient confirmer cette dernière opinion, ma seconde hypothèse gagnerait en probabilité, tandis qu'alors la première devrait être modifiée dans le sens indiqué à la page 17.

---